Mardi 20 décembre 2022 www.ville-de-chimay.be // aude.dardenne@chimayville.be

PRIME MAZOUT - INFORMATIONS

Nous vous rappelons que vous pouvez réclamer votre allocation de chauffage de 225 euros (gasoil de chauffage/propane en vrac).

- soit via la plateforme en ligne
- soit via un formulaire complété à envoyer par recommandé au SPF économie

Les bureaux de l' Administration communale seront fermés les 26 décembre et 2 janvier.

Distribution des repas chauds à domicile :
Dorénavant assurée sept jours sur sept (jours fériés compris)
Tarifs :

- **Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) : 8 EUR**
  Non BIM : 10 EUR

Taxi social :
Dorénavant fonctionnel également les week-ends et jours fériés selon disponibilités et sur réservation : 060/21.31.31

La vente de bois de la Ville de Chimay aura lieu le samedi 7 janvier à la salle communale de Forges dès 9h.
Le catalogue en format papier est disponible à l'accueil de nos nouveaux bureaux, Place Léopold 12 à Chimay ou consultable sur le site de la Ville de Chimay.

Renseignements Ghislain M. 0493051521

Vous souhaitez rejoindre l'ASBL Jumelage, rendez-vous à leur Assemblée Générale prévue le 13 janvier.
Plus d'infos au 0479/97.45.48 Mme Kosidlo ou 0479/31.75.39 Mr Bouvy

Pour rappel :
Les calendriers des chasses sont disponibles sur le site de la Ville de Chimay

L'Echevine de l'Information, J. VAN TONGELEN / / Le Bourgmestre, D. DANVOYE